



Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
Pays de Béarn
Séance du 4 mars 2019

Date de la convocation : 26 février 2019
Nombre de délégués en exercice : 49

Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Arthur FINZI, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, Mme Lydie ALTHAPÉ, M. Patrick BALDAN, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Jean-Paul BRIN, M. Marc CABANE, M. Francis DOUX, M. André DUCHATEAU, M. Bernard DUPONT, M. Claude FERRATO, M. Philippe GARCIA, Mme Annie HILD, M. Laurent KELLER, M. Christian LAINE, M. Francis LANSALOT MATRAS, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Elisabeth MEDARD, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, M. Christian ROCHÉ, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ, M. Eric SAUBATTE, M. Alain TREPEU.

Délégués suppléants :

Mme Aracéli ETCHENIQUE a suppléé M. Pierre CASABONNE, M. Claude BORDE-BAYLACQ a suppléé M. Dino FORTÉ, M. Jean-Claude BOURIAT a suppléé M. Francis PEES, Mme Béatrice JOUHANDEAUX a suppléé Mme Josy POUEYTO.

Etaient représentés :

M. Jacques CASSIAU-HAURIE a donné pouvoir à M. Philippe GARCIA, M. Nicolas PATRIARCHE a donné pouvoir à M. Eric SAUBATTE.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Michel BERNOS, Mme Françoise BESSONNEAU, Mme Odile DENIS, M. Emmanuel HANON, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Frédéric LAHORE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Didier LARRIEU, M. Patrice LAURENT, M. David MIRANDE, M. Arnaud MOULIE, Mme Monique SEMAVOINE, M. Claude SERRES-COUSINE.

Secrétaire de séance : M. Eric SAUBATTE

N° 2 - DÉFINITION DE STRATÉGIES COMMUNES EN MATIÈRE DE POLITIQUES CONTRACTUELLES

Rapporteur : Jean-Pierre MIMIAGUE

Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création en janvier 2018, les bases de collaboration établies à l'échelle du Pays de Béarn ont permis une nouvelle approche territoriale et mené à une réflexion notamment sur le champ des politiques contractuelles.

Les politiques contractuelles, qu'elles soient d'échelle régionale, nationale ou européenne, qu'elles visent le développement rural, les projets d'infrastructures de transport et les politiques de mobilité, accompagnement de la structuration des filières ou celui des projets économiques, qu'elles invitent à la coopération inter-territoriale, locale ou transfrontalière, constituent un enjeu singulier pour lequel une meilleure coopération interne au Béarn peut s'avérer fructueuse.

Ainsi, une des priorités majeures du pays de Béarn serait d'engager un travail dirigé vers Bruxelles (les réflexions des futurs programmes européens 2021-2026 étant d'ores et déjà engagées) et, par conséquent, de s'organiser collectivement pour cela. Une plus forte coopération des ingénieries du territoire mobilisées sur les politiques contractuelles serait recherchée. Cela passerait par une analyse fine du rôle d'appui que pourrait jouer le pôle métropolitain auprès de ses membres dans les perspectives des futurs contrats.

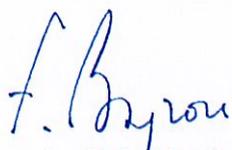
L'analyse de la pertinence d'un rapprochement des différents dispositifs de contractualisation permettra à chaque intercommunalité membre d'élire les actions d'intérêt métropolitain qu'elle souhaitera déléguer et dans tous les cas de bénéficier de l'ingénierie du Pays de Béarn, en appui sur ces dispositifs.

Il vous appartient de bien vouloir approuver la décision de faire du Pays de Béarn la structure de coordination pour la définition de stratégies communes en matière de politiques contractuelles

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



**Le Président
François BAYROU**

